



République Française  
Département du Bas Rhin  
**COMMUNE D'ENTZHEIM**  
55, route de Strasbourg – 67960 ENTZHEIM  
Tel : 03 88 68 81 90 – Fax 03 88 68 96 36  
E-mail : mairie@entzheim.fr

## ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION n°28/2025

Le Maire de la Commune d'ENTZHEIM,

**VU** le Code de la route et notamment les articles L.411-1 à L.411-7, R. 411-8 et R. 417-10.  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6.  
**VU** la demande formulée par le SDEA en date du 04/06/2025.

**Considérant** que les travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable rue de la Dîme à Entzheim, nécessitent une réglementation de la circulation.

### ARRETE

- Article 1 :** En raison des travaux ci-dessus évoqués, la circulation sera réglementée du mardi 10/06/2025 au mardi 01/07/2025 pour une durée prévisionnelle de 3 semaines.
- Article 2 :** La route sera barrée sans accès riverains rue de la Dîme.
- Article 3 :** Le stationnement sera strictement interdit et qualifié de gênant dans l'emprise des travaux.
- Article 4 :** La chaussée sera réduite et la circulation alternée par feux de chantier.
- Article 5 :** La vitesse de circulation sera limitée à 30km/h et le dépassement des véhicules interdit.
- Article 6 :** Un cheminement sécurisé sera signalé pour les piétons.
- Article 7 :** La signalisation d'information et d'approche sera mise en place par l'entreprise ARKEDIA en charge des travaux.
- Article 8 :** En cas d'intempéries ou de problèmes techniques, les travaux susvisés sont susceptibles d'être reportés du nombre de jours d'intempéries ou nécessaires à la résolution des problèmes techniques. Ces dispositions sont aussi applicables au phasage des travaux de l'article 1. Les dispositions d'exploitation de la circulation cesseront à la fin effective des travaux concrétisée par la levée de la signalisation.
- Article 9 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Geispolsheim
  - M. le Directeur du SIS 67
  - Mme la Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg pour les services voies publiques, eau et assainissement, collecte et valorisation des déchets
  - M. le directeur de la Compagnies des Transports Strasbourgeois (CTS)
  - M. le Directeur du SDEA
  - M. le Directeur de l'entreprise ARKEDIA
  - M. le Receveur de la poste d'Entzheim
  - M. le Chef de corps des pompiers volontaires du secteur de Geispolsheim

Fait à Entzheim le 06/06/2025

Le Maire  
Jean HUMANN

